

Séance du :

22/04/2026

Date de la convocation :

15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_29	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick
GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

Absent excusé : Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

Secrétaire de séance : TROIN François

**Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 3 places de parking situées à l'Aire de
Camping-Car**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part de M. Didier CAPPADONA gérant de la Pizzeria « Le Rouable » qui souhaiterait occuper 3 emplacements de Camping-Car, durant la période estivale, du 15 mai 2026 au 15 octobre 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REPONDRE** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 3 emplacements de Camping-Car, du 15 mai 2026 au 15 octobre 2026.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 3 emplacements de camping-car à **SOIXANTE EUROS (60,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M. CAPPADONA Didier

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 28 AVR. 2026
et publication le: 28 AVR. 2026

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE